

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-AE76

présenté par

M. Guiniot, M. Buisson, M. Chenu, M. François, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Le Pen, Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault**ARTICLE 35****ÉTAT B****Mission « Immigration, asile et intégration »**

I. Modifier ainsi les autorisations d'engagement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	118 482 000
Intégration et accès à la nationalité française	118 482 000	0
TOTAUX	118 482 000	118 482 000
SOLDE	0	

II. Modifier ainsi les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Immigration et asile	0	209 097 000
Intégration et accès à la nationalité française	209 097 000	0
TOTAUX	209 097 000	209 097 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement d'appel

Le présent amendement prévoit d'abonder les crédits, d'un montant de 118 482 000 euros en autorisations d'engagement et d'un montant de 209 097 000 euros en crédits de paiement, pour l'action n° 14 : « Accès à la nationalité française » du programme n° 104 : « Intégration et accès à la nationalité française » et, pour les besoins de la recevabilité financière, de minorer du même montant les crédits, en autorisations d'engagement et en crédits de paiement, pour la sous-action 2 « Allocation pour demandeurs d'asile » de l'action n° 2 : « Garantie de l'exercice du droit d'asile » du programme n° 303 : « Immigration et asile ». En cas d'adoption de l'amendement, il est demandé au Gouvernement de lever cette dernière compensation.

En 2023, selon le PLF 2024, est constaté dans l'hébergement des demandeurs d'asile et autres personnes autorisées « un taux de présence indue de 12 % pour les réfugiés et de 7,5 % pour les déboutés du droit d'asile ». En somme, seuls 79 % des places dédiées aux demandeurs d'asile,

En conséquence, il apparaît que 21 % des sommes affectées pour l'hébergement des demandeurs d'asile l'ont été indûment. Il est donc proposé de transférer la proportion qui est détournée de sa fonction première, à savoir l'assistance aux personnes qui ont besoin de protection, vers l'action d'accès à la nationalité, laquelle est largement sous dotée.